

*Magistrat statuant seul***Rôle de la séance publique du 29/06/2026 à 15h00****Président** : Monsieur Massin**Greffière** : Madame Maillat

01) N° 2601310**RAPPORTEUR : M. Massin**

Demandeur MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Me BONNET

Défendeur M. C. Jean-Louis

Me BARD

Montpellier Méditerranée Métropole demande à la cour :

1°) de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2406741 du 13 mars 2026 par lequel le tribunal administratif de Montpellier a, d'une part, annulé l'arrêté du 25 septembre 2024 par lequel le président a prononcé la révocation de M. Jean-Louis C. à compter du 1^{er} janvier 2025 et, d'autre part, lui a enjoint de procéder à sa réintégration juridique et de reconstituer sa carrière, ainsi qu'au rétablissement de ses droits sociaux dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement ;

2°) de mettre à la charge de M. Jean-Louis C. la somme de 1 500 euros en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Arrêté le 23 juin 2026.

Le président de la cour,

Jean-François Moutte